

PACTE D'EXCELLENCE**La « gratuité » en maternelle approuvée**

La commission Education du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé à l'unanimité jeudi après-midi un projet de décret visant à assurer la « gratuité » partielle et progressive de l'enseignement maternel en Wallonie et à Bruxelles. Dès la rentrée scolaire de septembre prochain, les parents d'enfants entrant en première maternelle ne pourront ainsi plus se voir réclamer une série de frais liés à la scolarité de leur progéniture. Concrètement, les écoles ne pourront plus demander de contribution financière pour l'achat de matériel scolaire comme des marqueurs, de la peinture ou de quoi bricoler. Pour compenser cette perte de recettes, les écoles percevront une dotation complémentaire de 60 euros par an et par enfant. (b)